



AFENBAT JOURNÉE DE FORMATION

LUNDI 16 DECEMBRE 2019

De 09 h 30 à 17 h 30

LIEU DE FORMATION :

FNBM – Salle de Réunion

215 bis boulevard Saint Germain

75006 Paris

(Métro Solferino ou Rue du Bac)

COMPRENDRE LES REFORMES SUR L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES & LA FORMATION PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Comprendre les nouvelles obligations et leurs enjeux pour l'entreprise.
- En planifier et en organiser la mise en œuvre.

• INTERVENANT

Formation animée par Maître Dorothee Grandsaigne, avocate du département droit sociale de Fidal

• PUBLIC VISE :

Dirigeant, DRH, RRH, Directeur Juridique et Juristes

• MOYENS DE SUIVI :

L'organisme de formation remettra à l'entreprise à l'issue de la formation une attestation de suivi de la formation signée par l'organisme.

• MOYENS PEDAGOGIQUES :

Formation associant aspects théoriques et implications pratiques (échanges, exemples, concrets).

Remise d'un dossier technique spécialement par Fidal.

Evaluation « à chaud » de la formation.

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » réforme en profondeur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH). Elle entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2020. Pour comprendre les réformes sur l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés & la Formation professionnelle, AFENBAT vous propose une journée de formation consacrée aux principales nouveautés de ces deux thématiques.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Présentation de la réforme d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

- Objectifs poursuivis.
- Calendrier de mise en œuvre de cette réforme.
- Sanctions applicables.
- Entreprises visées et assujetties.

2. Les principales nouveautés de la réforme d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

- Nouvelle procédure de déclaration d'emploi.
- Nouveautés dans le calcul du décompte des bénéficiaires.
- Redynamisation de l'accord agréé.
- Quid des dépenses déductibles.

3. Présentation de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

- Objectifs poursuivis.
- Calendrier de mise en œuvre de cette réforme.
- Questions qui restent en suspens ?

4. Principales nouveautés de la réforme de la formation professionnelle.

- Identifier et utiliser les nouveaux dispositifs de formation : CPF – TP, pro-A
- Connaître les nouvelles règles assouplies sur l'apprentissage.
- Identifier les nouveaux acteurs de la formation : OPCA, CDC, France Compétence, CPIR.
- Comprendre les règles de financement.
- S'engager dans une démarche de co-construction avec le CPF.



AFENBAT JOURNÉE DE FORMATION

LUNDI 16 DECEMBRE 2019

De 09 h 30 à 17 h 30

LIEU DE FORMATION :

FNBM – Salle de Réunion
215 bis boulevard Saint Germain
75006 Paris
(Métro Solferino ou Rue du Bac)

COMPRENDRE LES REFORMES SUR L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES & LA FORMATION PROFESSIONNELLE

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE ET CONVENTION

À RENVOYER :

Fax : 01 45 48 42 89

Email : contact@afenbat.fr

Courrier : AFENBAT 92 boulevard Raspail 75006 Paris

Société :

N° SIREN : N°CCN :

Nom :

Prénom :

Fonctions : Statut : C AM OE

Adresse :

CP : Ville :

Tel : Email :

Coordonnées de la personne en charge du dossier :

Nom, Prénom :

Tél : Email :

Toute annulation intervenant moins de 7 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète de la formation.



AFENBAT JOURNÉE DE FORMATION

LUNDI 16 DECEMBRE 2019

De 09 h 30 à 17 h 30

LIEU DE FORMATION :

FNBM – Salle de Réunion
215 bis boulevard Saint Germain
75006 Paris
(Métro Solferino ou Rue du Bac)

COMPRENDRE LES REFORMES SUR L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES & LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les présentes dispositions n'exonèrent pas les parties du respect des conditions particulières tenant à l'organisation de la formation et au règlement intérieur de l'organisme de formation.

Dispositions financières

L'entreprise s'engage à verser, en contrepartie de l'action de formation réalisée, une somme de :

- 650 € H.T (780 € TTC) pour les entreprises adhérentes et les partenaires de la FNBM,
- 780 € H.T (936 € TTC) pour les entreprises non adhérentes.

Modalités de règlement :

Votre entreprise verse sa contribution à la Formation Professionnelle Continue à Constructys. Avant la formation vous devez faire la demande de prise sur le site de Constructys.

Le paiement s'effectue après réception de la confirmation de l'inscription par le renvoi d'un chèque bancaire ou par un virement à l'ordre d'AFENBAT.

I BAN: **FR76 3000 5000 0503 0092 414** BIC-ADRESSE SWIFT: **SOGEFRPP**

Votre entreprise verse sa contribution à la Formation Professionnelle Continue à un autre OPCO.

Le paiement s'effectue après réception de la confirmation de l'inscription par le renvoi d'un chèque bancaire ou par un virement à l'ordre d'AFENBAT.

I BAN: **FR76 3000 5000 0503 0092 414** BIC-ADRESSE SWIFT: **SOGEFRPP.**

Nombre de stagiaires :

5 à 12 personnes.

En deçà de 5 personnes, AFENBAT se réserve le droit d'annuler la formation prévue et d'en informer le stagiaire **7 jours calendaires** avant la date prévue pour la formation.

Néanmoins, faute de report de la formation à une date ultérieure, AFENBAT procèdera au remboursement des sommes perçues.

Date d'effet et durée de la convention :

La présente convention prend effet à compter de sa signature et s'achèvera le 16 Décembre 2019.

Différends éventuels :

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à, le2019

Cachet et signature obligatoires de l'entreprise

(Nom et Qualité du Signataire)

Signature de l'organisme de formation

J-M LANE Président